

AVIS

14 décembre 2023

Budget primitif 2024 de la Région Normandie
Budget principal

Rapporteur général du budget
M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote
Unanimité



Le projet de budget primitif 2024 soumis à l'examen du CESER traduit dans les chiffres les choix politiques de la Région pour le mandat 2021-2028, à travers la déclinaison de six objectifs stratégiques, qui feront l'objet d'observations spécifiques dans une deuxième partie.

1. L'EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le projet de budget primitif de la Région Normandie pour l'exercice 2024 s'élève, en opérations réelles et hors mouvements neutres de la dette¹, à 2 373,18 M€. Il était de 2 232,69 M€ pour l'exercice 2023. On observe donc une hausse de 6,29 % entre les deux exercices.

1.1. Les recettes

Les recettes réelles (hors emprunt et hors réaménagement de la dette) prévues par la Région pour 2024 s'élèvent à **1 876,38 M€** et portent sur les montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1 580,66 M€ (+ 2,44 %)
- Recettes d'investissement : 295,72 M€ (+ 11,24 %)

Ces recettes sont en hausse de 67,49 M€ par rapport au budget primitif 2023 (+ 3,73 %).

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le projet de budget primitif 2024 prévoit notamment les recettes suivantes :

La fiscalité directe, marginale (1,2 % des recettes de la collectivité)

Depuis 2021, les recettes fiscales directes des Régions ne sont plus composées que des IFER², et plus précisément de deux composantes sur neuf de celle-ci : l'IFER ferroviaire et l'IFER télécoms.

En M€	BP ³ 2022	BP 2023	BP 2024
IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	25,79	28,61	28,00
Total de la fiscalité directe (investissement + fonctionnement)	25,79	28,61	28,00

La fiscalité directe représente 1,2 % des recettes de la collectivité en 2024, contre 1,6 % en 2023 et 1,5 % en 2022.

¹ Les mouvements neutres de la dette sont des mouvements financiers du type « crédits long terme renouvelable » qui sont équilibrés en dépenses comme en recettes et permettent d'effectuer des opérations de tirages ou de remboursement en fonction de la trésorerie de la collectivité. Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

² IFER : Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux

³ BP : Budget Primitif

La fiscalité indirecte

En M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution 2024/2023
<i>Fraction TICPE⁴ au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004</i>	260,48	271,86	274,85	1%
<i>Fraction TICPE au titre du financement de la formation professionnelle</i>	22,7	32,38	32,38	0%
<i>Fraction TICPE au titre de la compensation de la perte de la taxe d'apprentissage</i>	6,05	6,05	6,05	0%
TICPE	289,23	310,29	313,28	1%
Ressources régionales pour la formation continue	21,52	18,23	17,27	-5%
Cartes grises	97	81,91	126,83	55%
Attribution de compensation transport	7,59	7,59	7,59	0%
Sous-total fiscalité indirecte hors fraction TVA	415,34	418,02	464,97	11%
Fraction TVA ex-DGF⁵	223,01	248,8	253,11	2%
Fraction TVA ex-CVAE⁶	530,39	589,39	599,60	2%
Fraction TVA	753,4	838,19	852,71	2%
Total fiscalité indirecte (investissement + fonctionnement)	1 168,74	1 256,21	1 317,68	5%

Les ressources régionales pour la formation continue diminuent de 960 k€ entre 2023 et 2024. Ces ressources correspondent historiquement aux frais de recouvrement de la CFE⁷, de la TH⁸ et de la CVAE. La suppression progressive de la TH, puis de la CVAE a conduit mécaniquement à faire baisser ces frais de recouvrement.

Le produit des « cartes grises » augmente de 45 M€ entre 2023 et 2024. Cette augmentation est due pour 40 M€ à l'augmentation de tarif du cheval fiscal, passé de 35 à 46 € l'unité, ainsi qu'à la suppression de l'exonération pour les véhicules hybrides. En parallèle, sur la fin de l'année a été constatée une légère reprise de vente de véhicules, qui engendre un surplus de recettes estimées à 5 M€.

La fiscalité indirecte représente en 2024 70 % des recettes de la Région Normandie (contre 69 % en 2023 et 67 % en 2022). Cette fiscalité indirecte est issue pour 65 % de la TVA et pour 24 % de la TICPE.

⁴ TICPE : Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques

⁵ La TVA ex-DGF est la fraction de TVA perçue depuis 2018 en substitution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

⁶ La TVA ex-CVAE est la fraction de TVA perçue depuis 2021, depuis la crise sanitaire de la Covid-19, en substitution à la part régionale de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Cette fraction comprend également le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et l'ancien système de péréquation des ressources régionales.

⁷ CFE : Contribution Foncière des Entreprises

⁸ TH : Taxe d'Habitation

Dotations et participations

En M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution 2024/2023
Dotations et compensations de l'État	185,28	188,15	196,58	4%
<i>dont DGD⁹</i>	16,03	16,03	16,03	0%
<i>dont DC RTP¹⁰</i>	65,01	62,39	62,2	0%
<i>dont FCTVA¹¹</i>	25	20	25,48	27%
<i>dont DRES¹²</i>	32,5	32,5	32,51	0%
<i>dont dotation et compensation apprentissage</i>	24,67	22,38	24,67	10%
<i>dont dotation pour perte des frais de gestion de TH</i>	22,08	29,18	29,24	0%
<i>dont dotation transfert de compétence Feeder + Natura 2000</i>		5,67	6,45	14%
Fonds européens	152,97	160,87	92,59	-42%
Autres participations	14,55	13,59	13,36	-2%
PRIC¹³	96,7	73,12	31,2	-57%
Séjour de la santé	8,32	0	0	-
Total des dotations et participations	457,82	435,73	333,73	-23%

Les recettes perçues au titre des dotations et participations diminuent nettement entre 2023 et 2024. Cette diminution provient des fonds européens, dont la programmation 2014-2021 se termine et la programmation 2021-2028 commence, et du PRIC, dont la programmation se termine également. Le CESER s'interroge sur le renouvellement de ce programme, dont la poursuite semble indispensable.

Autres recettes

Le projet de budget primitif prévoit en 2024 d'autres recettes pour un montant de **196,97 M€**, contre 88,34 M€ en 2023.

Cette très forte hausse s'explique par le versement de **102,3 M€ de recettes exceptionnelles** :

- 61,3 M€ du deuxième acompte pour les seize TER2Nng par la Région Grand Est. Le premier acompte en 2022 était de 15,3 M€ et le troisième et dernier acompte en 2025 sera 23,4 M€. Le montant total de la vente est de 100 M€.
- 35 M€ du remboursement de l'avance consentie à Brittany Ferries pendant la pandémie de Covid-19
- 6 M€ de cessions d'immobilisation avec la fin de la mise à disposition d'autocars par La Région, consécutive à la clôture de la délégation de service public des transports routiers

⁹ DGD : Dotation Globale de Décentralisation

¹⁰ DC RTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

¹¹ FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

¹² DRES : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire

¹³ PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

Des recettes autres, d'un montant global de 94,67 M€, sont également prévues et concernent :

- les produits du domaine et autres produits de gestion courante (31,10 M€ dont les recettes de transport interurbain et scolaire pour 27,90 M€),
- les reprises sur provisions (20,46 M€),
- les remboursements d'avances aux entreprises au titre de l'ARE¹⁴ (33,43 M€),
- les fonds de participation (6 M€)
- et autres (3,68 M€)

Le CESER note que la part des recettes fiscale de la Région, sur l'ensemble de ses recettes, se situe toujours à plus des deux tiers et demeure stable (72 % pour 2024 contre 71 % en 2023). En revanche, pour 2024, la part des dotations et participations baisse (18 % contre 24 % en 2023), au profit de la part des autres recettes (10 % en 2024). Les 102,3 M€ « d'autres recettes », fléchées comme exceptionnelles par le CESER, représentent 5,5 % des recettes totales pour 2024.

1.2. Les dépenses

Les autorisations de programme¹⁵ et les autorisations d'engagement¹⁶

Le projet de budget primitif 2024 prévoit l'inscription de **496,75 M€ d'autorisations de programme**, contre 1 106,03 M€ en 2023. Cette **baisse conséquente de - 55 %** s'explique par l'importance des ouvertures d'autorisations de programme passées, qui pour mémoire ont concerné :

- le domaine ferroviaire (achats de rames, ateliers de maintenance),
- les programmes européens,
- le Ségur de la santé,
- et les contrats de territoire, récemment signés.

Le projet de budget primitif 2024 prévoit l'inscription **1 697,74 M€ d'autorisations d'engagement**, contre 1 314,72 M€ en 2023. Cette hausse de 29 % s'explique par le lancement du marché d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de l'étoile de Caen et de l'étoile mancelle¹⁷.

Les dépenses inscrites en crédits de paiements pour 2024

Le projet de budget primitif pour 2024 s'établit en dépenses à **2 373,18 M€**, en hausse de 6,29 % par rapport au budget primitif 2023 (+ 140,49 M€). Cette hausse s'explique par plusieurs éléments :

- Le niveau des prix reste élevé et les coûts énergétiques ne sont pas revenus au niveau de 2021, autant pour les bâtiments que pour les transports ;
- Les mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat ont une incidence sur les dépenses de personnel ;

¹⁴ ARE : Aide au Retour à l'Emploi

¹⁵ Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pluriannuelles pouvant être engagées pour le financement d'un projet d'investissement.

¹⁶ Une autorisation d'engagement constitue le montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

¹⁷ Sur la ligne Caen – Le Mans - Tours

- Les frais financiers ont été multipliés par 4 en moins de deux ans, en raison principalement de la hausse des taux d'intérêt et du recours croissant à l'emprunt, surtout en 2023.
- Augmentation de l'investissement

La répartition des dépenses se réalise de la manière suivante :

- **1 322,90 M€ en fonctionnement** (contre 1 316,96 M€ en 2023), soit une hausse de seulement 0,45 % malgré la conjoncture inflationniste (4 % d'inflation en 2023).

Déduction faite des intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 289,06 M€**, soit une légère baisse de - 0,6 % par rapport à 2023.

- **1 050,27 M€ en investissement** (contre 915,73 M€ en 2023), hors gestion active de la dette.

Déduction faite du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement atteignent **976,78 M€**, soit une hausse de 117,48 M€, + 14 % par rapport au budget primitif 2023. La hausse des dépenses d'investissement est quasi-totalement orientée vers les transports (achat de trains et maintien du niveau des infrastructures).

Projet d'évolution des dépenses des crédits de paiement (en millions d'euros)

Fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Poids dans le budget	Evolution 2024/2023
Services généraux (dont frais de personnel, y compris le personnel technique des lycées, le personnel de la direction des transports routiers et de l'inventaire général du patrimoine culturel, et fonctionnement propre)	250,6	259,7	271,4	285,6	21,5%	4,7%
Opérations financières et dettes	16,3	15,6	65,8	39,8	3,0%	-39,5%
Impositions directes (transfert compétence transport)	37,9	38,8	39,4	39,4	3,0%	0,0%
Action économique	62,3	71,8	75,2	73,4	5,6%	-2,4%
Formation professionnelle et apprentissage	293	305,9	268,5	256,8	19,4%	-4,4%
Enseignement (hors frais de personnels techniques des lycées)	87,1	93,8	109,1	104,1	7,9%	-4,3%
Aménagement des territoires et habitat	5,3	5,7	6,7	6,9	0,5%	2,4%
Transports (hors frais de personnels)	373,8	368,6	384,3	419,3	31,7%	9,1%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors frais de personnels)	63	61,6	59,2	62,7	4,7%	5,9%
Santé et action sociale	0,5	0,4	0,5	0,5	0,0%	4,0%
Environnement	11,1	14,4	15,4	15,1	1,1%	-1,9%
Gestion des fonds européens	18,3	26,5	21,5	19,3	1,5%	-10,2%
Total Fonctionnement	1219,3	1262,8	1317,0	1322,9	100,0%	0,4%

Investissement	2021	2022	2023	2024	Poids dans le budget	Evolution 2024/2023
Services généraux	18,9	12,8	16,0	17,0	1,6%	6%
Dettes et autres opérations financières	63,8	63,2	56,4	73,5	7,0%	30%
Action économique	102,4	103,8	103,1	152,2	14,5%	48%
Formation professionnelle et apprentissage	6,4	6,3	26,2	37,6	3,6%	44%
Enseignement	128,1	171,8	204,4	189,6	18,1%	-7%
Aménagement des territoires et habitat	103,1	94,4	53,3	63,3	6,0%	19%
Transports	184,7	209,1	273,2	400,8	38,2%	47%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21,1	25,7	32,8	40,2	3,8%	23%
Santé et action sociale	3,2	3,8	5	6,4	0,6%	28%
Environnement	13,9	14,9	16,9	15,3	1,5%	-9%
Gestion des fonds européens	43,6	65,7	128,4	54,4	5,2%	-58%
Total Investissement	689,6	771,5	915,7	1050,3	100,0%	15%

La comparaison des recettes et des dépenses fait apparaître :

- Un taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes de fonctionnement de 120 %, en légère hausse par rapport à 2023 (117 %) ;
- Un taux de couverture des dépenses d'investissement par les recettes d'investissement de 28 %, en baisse continue depuis 2021.

Le montant des dépenses d'investissement, hors dettes et autres opérations financières, s'élève à 976,8 M€. Si on lui retranche le montant des recettes d'investissement (295,72 M€), on obtient 681,08 M€ que l'on pourrait qualifier « d'effort réel d'investissement ».

1.3. L'emprunt

L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre s'élève à 496,8 M € au budget primitif 2024 contre 423,8 M€ au budget primitif 2023 et contre 89,8 M€ au compte financier unique 2022. Il poursuit donc son augmentation pluriannuelle. Le montant de l'emprunt d'équilibre au budget primitif constitue un maximum prévisionnel. Son montant est ajusté au budget supplémentaire, quand le compte financier unique de l'exercice précédent est connu. Les éléments indiqués par la Région laissent le CESER augurer d'un ajustement proche de la prévision pour 2024, et donc un emprunt d'équilibre finalement élevé par rapport aux années précédentes.

La capacité de désendettement.

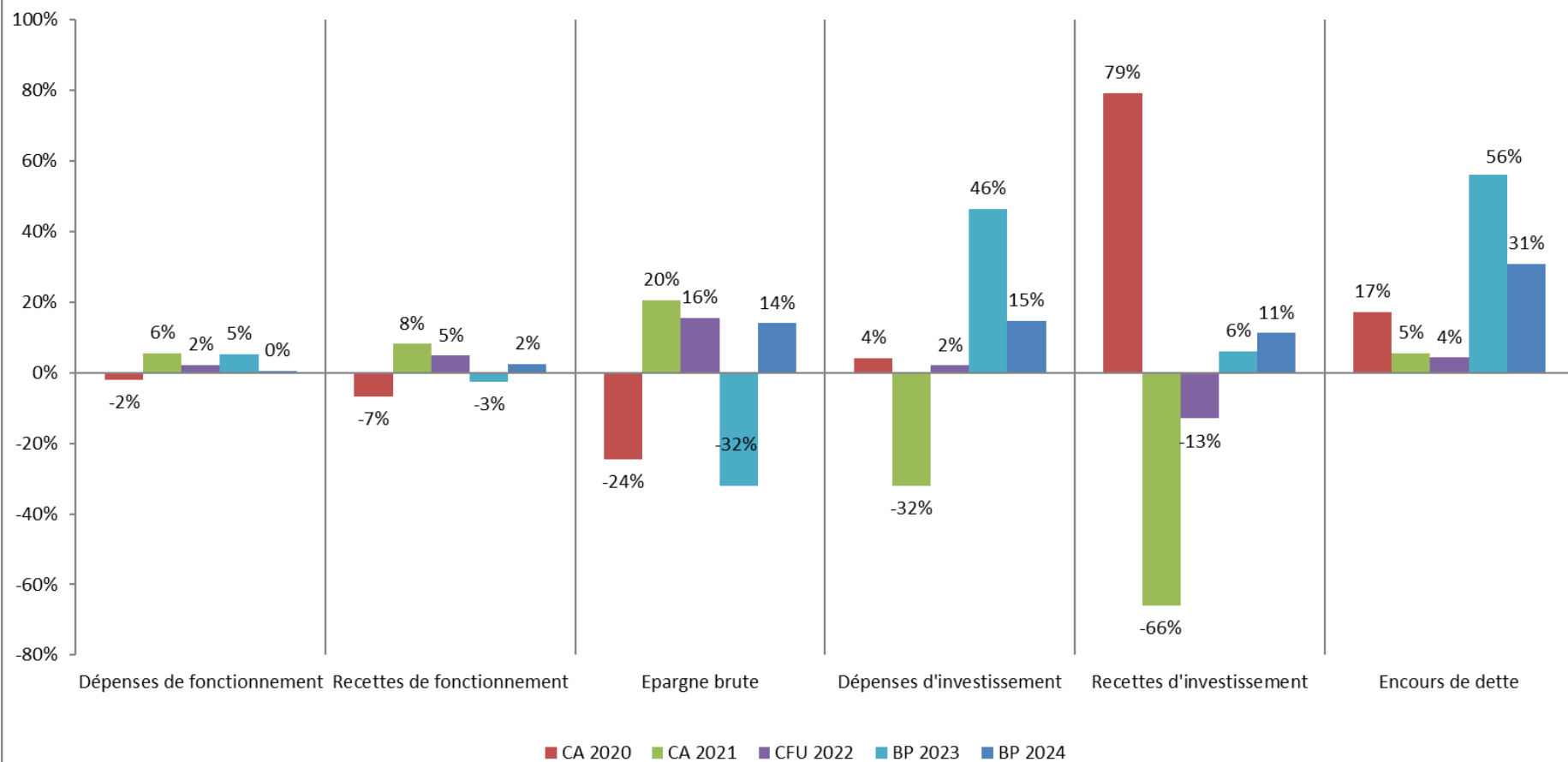
La dette régionale s'établirait au 31 décembre 2024 à **1 339,27 M€** (contre 1 022,96 M€ au 31 décembre 2023), en hausse de 31 % (contre 12 % au 31 décembre 2023). L'endettement continue à s'accroître encore fortement cette année. La dette représente 56 % des recettes totales. Le très fort

montant de dépenses d'investissement est financé à 51 % par un emprunt (496,8 M€). Dans l'avenir, le montant total des emprunts va impacter fortement la ligne « intérêts financiers et capital à rembourser », ce qui obligera la Région à dégager de nouvelles marges de manœuvres. Le CESER est circonspect face à l'absence de stratégie affichée pour faire face à ces évolutions.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. L'épargne brute passe de **226,08 M€** en 2023 à 257,75 M€ en 2024, soit une augmentation de 14 %. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est traditionnellement très élevé et ce sera bien le cas en 2023. De plus, on a vu plus haut que ces dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire déduction faite des intérêts de la dette), sont affichées par la Région en légère diminution au budget primitif 2024. Dans un contexte inflationniste, l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement pourrait s'avérer moins important que prévu. C'est pourquoi **le CESER s'interroge sur la réalité de l'augmentation de l'épargne brute en 2024 dans ce budget.**

Si l'épargne brute est bien à ce niveau en 2024, **la capacité de désendettement se situera à 5,02 années**, soit une nette augmentation par rapport à 2023 (3,75 années).

Évolution annuelle des principaux agrégats comptables de la Région Normandie



1

2. LES OBSERVATIONS DU CESER

2.1. Les observations générales

Dans la présentation détaillée par objectif stratégique du budget primitif pour 2024, le CESER note avec satisfaction l'apparition, en annexe n°1, d'un tableau détaillant, par mission et par programme, les actions, projets ou outils s'inscrivant au service de la transition écologique.

Néanmoins, le CESER relève que, si les dépenses pour le matériel ferroviaire roulant augmentent en 2024, celles pour les infrastructures ferroviaires diminuent. Or la qualité des infrastructures conditionne aussi la qualité d'exploitation du réseau ferroviaire, et donc la ponctualité des horaires de trains pour l'utilisateur, déjà affectée sur les lignes normandes les plus fréquentées.

La transition écologique nécessite effectivement une augmentation des dépenses, notamment dans le domaine des transports collectifs et de la rénovation thermique des bâtiments. Cette augmentation est accrue dans un contexte inflationniste. Or cette même transition écologique va induire à terme une diminution des recettes sur les cartes grises et de la TICPE, qui constituent une partie importante des recettes régionales. La prospective financière régionale nécessite donc d'être réactualisée.

Dans ce contexte, le CESER invite la Région à anticiper la baisse des effectifs dans les lycées. En effet, la rentrée scolaire 2024 accueillera a priori 920 lycéens en moins en Normandie. Compte tenu des statistiques de l'Insee, reprises dans la *Situation de l'économie et de l'emploi en Normandie au 1^{er} janvier 202*, récemment publiée par le CESER, cette baisse va se confirmer dans le futur et s'accroître à partir de 2030. L'optimisation de la gestion du parc des lycées doit cibler les établissements devant profiter de rénovations.

Enfin, plusieurs compétences de la Région, exercées par des structures satellites (Normandie Participations, AROM¹⁸, etc.) font l'objet de demandes d'éclaircissements quant à leur activité, à leur stratégie et à leur budget. Le CESER réitère sa demande auprès de la Région pour obtenir les rapports d'activité et les rapports budgétaires de ces structures satellites, afin de connaître plus en détails la politique publique exercée en la matière.

2.2. Les observations thématiques

Objectif stratégique 1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

OS 1 – Mission 1 : Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants

Le CESER rappelle son soutien à la politique de « fonds de fonds » de la Région, mais rappelle le risque de perte de lisibilité induit par la multiplication des fonds de prise de participation.

Le CESER n'a aucune visibilité sur la stratégie de la collectivité dans ces différents fonds, notamment dans la perspective d'un budget vert : quels sont les secteurs soutenus, à quelle hauteur ? En effet, le CESER a demandé à plusieurs reprises la communication des rapports comptables et d'activité des

¹⁸ AROM : Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers

différents organismes satellites (ADN, Normandie Attractivité...) ou dispositifs de prises de participations, dont notamment Normandie Participations.

Le CESER demande ainsi à la Région pour les exercices budgétaires suivants, la communication des maquettes des prises de participation de la Région, permettant notamment d'analyser les entreprises soutenues, les territoires visés, les secteurs privilégiés, etc.

OS 1 – Mission 2 : Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international

Le CESER se réjouit du dynamisme du soutien des entreprises, que ce soit via les différents dispositifs Impulsion, la prise de participations, l'attribution d'avances remboursables et l'accompagnement des entreprises au bénéfice des fonds européens. Le CESER constate notamment l'augmentation de l'effet levier des fonds investis par la Région par rapport aux exercices précédents.

Le CESER se satisfait de l'anticipation des défaillances d'entreprise potentielles notamment par la mise en place d'une étude visant à servir l'ajustement du dispositif ARME. Le CESER encourage la Région à maintenir en 2024 la même adaptation qu'en 2023.

Concernant le Fonds de Transition Juste, le CESER restera vigilant quant à l'issue des deux dossiers principaux et souhaite disposer d'informations sur le second dossier suivi par la Région. En effet, s'il connaît bien le sujet EASTMAN, il constate qu'une grande partie de l'enveloppe totale est destinée à financer un projet pour lequel le CESER n'a aujourd'hui aucune information. Par ailleurs, il appelle la Région à faire preuve de vigilance sur les exigences environnementales incontournables à respecter pour l'installation d'un site industriel de cette envergure.

Concernant le soutien à l'entrepreneuriat, le CESER constate l'engagement de la Région notamment dans la volonté d'optimiser le dispositif *Ici Je Monte Ma Boite* en proposant une aide globale aux créateurs-repreneurs d'entreprise.

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, le CESER attire l'attention de la Région sur la complexité de gestion induite par l'attribution de fonds européens, comme il l'avait souligné dans son avis relatif aux porteurs de projet. Il approuve ainsi la volonté régionale de réserver l'attribution des fonds aux têtes de réseaux plutôt qu'aux petits porteurs de projet.

Le CESER s'interroge sur la position de la Région quant à la monnaie locale, le RolloN. En effet, alors que la Région exprimait dans ses orientations budgétaires la mise en place d'une phase de réflexion pour étudier la pertinence d'une telle politique, le budget primitif prévoit la poursuite de son développement sur le territoire. Le CESER invite la Région à prendre une décision sur cette question. Il rappelle également, conformément à ce qu'il a pu exprimer dans des avis précédents, qu'une telle politique ne peut s'imposer par le haut mais doit faire l'objet d'une appropriation par les acteurs locaux. Enfin, si le dispositif est maintenu, il conviendra de trouver les moyens de convaincre les commerces de s'engager dans la démarche et ainsi offrir de nouvelles potentialités de circulation de la monnaie.

Le CESER note la poursuite de l'action de la Région dans le domaine de l'écosystème de la donnée pour faire de la Normandie un territoire de la confiance numérique. En sus des actions déjà existantes

(DataLab Normandie, mésocentre de Normandie, réseau Communotic), la création du Campus Cyber Caen Normandie en déclinaison de la feuille de route régionale sur la cybersécurité, est à saluer.

OS 1 – Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont traités dans le budget régional au sein de deux missions, répartis dans deux objectifs stratégiques différents (OS 1 – Mission 3 et OS 2 – Mission 4). L'avis conjoint du CESER sur ces deux missions est présenté ci-dessous.

Le CESER souligne l'effort conséquent de la Région en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation, et notamment l'agilité apportée auprès des établissements, ces derniers n'étant plus soumis à des appels à projets mais bénéficiant d'accords stratégiques pluriannuels respectant leur autonomie et offrant un dialogue permanent avec la collectivité.

Le soutien inégalé aux doctorants en termes de financements d'allocations doctorales en cofinancement ou à 100% de la part de la Région devrait permettre à la Normandie de rattraper son retard en nombre de doctorants. De même, les actions reconduites pour la deuxième année du SRESRI¹⁹ offrent toute latitude aux acteurs de briller notamment sur des sujets majeurs à l'image des projets d'excellence, du Pôle Universitaire d'Innovation ou des universités européennes. Le CESER alerte, comme il a pu le faire dans son dernier rapport sur le rayonnement de la recherche et de l'innovation en Normandie, sur l'obligation pour les acteurs de l'écosystème d'œuvrer collectivement et sur la nécessité de mieux connaître les freins qui pourraient expliquer la moins grande appétence des jeunes normandes aux études supérieures.

OS 1 – Mission 4 : Oser une agriculture, une pêche et une aquaculture performantes, et valoriser les productions normandes

A propos des politiques agricoles de la Région, le CESER note que l'année 2024 est conforme aux programmations votées dans les politiques régionales ces dernières années. Il réitère son soutien à l'agilité dont les services de la Région font preuve pour optimiser l'obtention et l'utilisation des fonds européens. A ce titre, il attire l'attention de la Région sur la nécessaire prise en compte du risque de rejet des dossiers.

Le CESER souligne favorablement l'attention régionale portée à la question spécifique de la transmission et du renouvellement des générations en matière agricole, comme il a pu le souligner lors de précédents avis.

OS 1 – Mission 5 : Faire de la Normandie la région de toutes les énergies

Le CESER s'interroge sur la volonté récemment exprimée la Région vis-à-vis des agriculteurs d'arrêter l'agrivoltaïsme. En effet, si le modèle économique doit être suivi pour que la production d'énergie ne se substitue pas à la production agricole, l'agrivoltaïsme doit être soutenu : il permet aux agriculteurs

¹⁹ SRESRI : Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation

de diversifier leurs ressources. Le CESER ajoute que les panneaux solaires ne sont pas comptabilisés comme étant de l'artificialisation, permettant de cumuler production d'énergie et production agricole.

Il rappelle également son soutien à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits et les friches, même s'il renouvelle la nécessaire prise en compte de la biodiversité des friches avant toute installation de panneaux solaires.

Le CESER réitère toutefois les points de vigilance relatifs à la provenance des panneaux solaires et à la possibilité d'une filière française de panneaux solaires photovoltaïques.

S'agissant de l'hydrogène, le CESER reste en attente de la mise à jour du plan Normandie Hydrogène et espère qu'il soit à la mesure du rôle que la région Normandie peut jouer. A ce titre, il appelle la Région à s'inspirer des autres régions productrices d'hydrogène, ainsi que de l'avis du CESER de Normandie rendu en octobre 2022.

Objectif stratégique 2 : Permettre à chacun de bâtir son avenir, de réussir sa formation et son insertion professionnelle

OS 2 – Mission 1 – Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur

Bien qu'elle soit en baisse par rapport à 2023, le CESER observe positivement le maintien de l'aide exceptionnelle de 9 M€ en 2024 en fonctionnement dédiée spécifiquement aux lycées publics pour faire face au surcoût de l'énergie. En effet, les montants des coûts attendus en 2024 sont plus faibles par rapport à 2023, même si leur niveau reste bien supérieur à celui constaté avant la guerre en Ukraine.

La poursuite pour trois ans du Pack Numérique Lycéen est également remarquée pour 1,5 M€ de crédits de paiement.

Si le montant des crédits d'investissement est diminution de 5,22 % par rapport à 2023, le CESER note positivement le taux de réalisation de 100 % du projet de modernisation des équipements industriels financés par le plan de relance REACT EU, qui a pris fin le 31 décembre 2023. Il souligne également l'opération d'ameublement et d'équipement du Campus Lycéen International Normand (CLIN) - Louis de Broglie dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2024 (5,6 M€ de crédits de paiement d'investissement), la reprise après une année blanche du Plan d'Equipements Pédagogiques (2,8 M€ de crédits de paiement d'investissement).

OS 2 - Mission 2 : Réussir la relation orientation – formation – emploi

Cette mission voit pour cette année 2024 mettre en œuvre le projet partenarial 3NC (Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences), déposé fin novembre 2022 sur la base d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation nécessaires à la construction des deux EPR de Penly. Le projet se décline en huit axes de développement pour faire naître une appétence pour les projets nucléaires, améliorer et augmenter l'offre de formations et faire de la Normandie un observatoire du futur de l'énergie en France. Des investissements dédiés à la formation à hauteur de 60 M€ sur une période de

cinq ans (dont 12 M€ pour 2024) sont prévus dans le cadre du Plan France 2030 et de la réponse à un appel à manifestation d'intérêts Compétences et Métiers d'avenir.

Le CESER sollicite une réunion spécifiquement dédiée à ce projet d'envergure afin d'avoir un éclairage approfondi sur les plans de formations et d'informations aux métiers à initier.

La mission 2 se voit également impactée par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2023-2028 faisant l'objet d'un avis spécifique rendu par le Ceser. Conjugué aux réformes sociales menées par le gouvernement -projet de loi plein emploi, réforme des lycées professionnels- engendrant un besoin de consolidation des politiques et dispositifs d'accompagnement par l'orientation et la formation professionnelle, un travail d'animation territoriale emploi-formation, d'accompagnement des acteurs économiques se verra renforcé autour du nouveau du CPRDFOP.

Sur ce point, le CESER met l'accent sur le caractère essentiel des études réalisées par les observatoires emploi-formation, dont le Carif-Oref et alerte sur l'anticipation nécessaire du remplacement du directeur du Carif-Oref en 2024.

OS2 - Mission 3 : Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence

Le CESER s'interroge sur la forte demande des CFA en matière de travaux formalisée à hauteur de 80 M€ en 2023. Ainsi, 16,6 M€ avaient ainsi été mobilisés en 2023 et 15,12 M€ le seront 2024 sur la base l'activation de fongibilité des crédits de fonctionnement transférés vers la section d'investissement, autorisée par le décret du 28 décembre 2021.

Le CESER invite la Région à mener rapidement la démarche d'évaluation engagée sur le dispositif des écoles de production, quelques interrogations étant apparues à l'issue de l'avis rendu par le Conseil Supérieur de l'Education, notamment au niveau de l'accueil des jeunes et de leurs conditions de sécurité au travail. Une analyse précise des profils des jeunes « décrocheurs » accueillis en écoles de production est également vivement attendue.

Si le CESER s'interroge sur l'état de situation financière potentiellement dégradée rencontrée par certains CFA au regard de la baisse des « coûts contrats » et de la future refonte législative à venir en début d'année 2024, il salue positivement le travail engagé par la Région sur le règlement d'intervention quant à un éventuel abondement financier des CFA menacés dans leurs activités.

OS2 - Mission 4 : Renforcer l'enseignement supérieur

Cf. OS 1- Mission 3

OS 2 - Mission 5 : Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires

L'intervention de la Région en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi a connu une accélération majeure depuis 2019 avec son engagement dans le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), dont l'année 2023 a marqué la fin. Dans l'attente d'un nouveau PRIC et au regard de la situation de l'emploi, le budget 2024 est présenté en net recul financier par rapport aux précédents exercices -à hauteur de -14% pour les autorisations d'engagement et -25% pour les crédits de paiement- impactant surtout la formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emploi.

Au regard de ce contexte d'incertitudes liées aux évolutions réglementaires à venir, le CESER alerte sur la nécessaire priorisation de réponses de formation pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi passant notamment par l'acquisition des savoirs de base, les actions pré-qualifiantes, la sécurisation des parcours, mais aussi la Validation des Acquis de l'Expérience inversée. La nécessaire adaptation de la réponse formation face aux besoins des territoires est également attendue et soulignée.

Le CESER note positivement l'augmentation du budget 2024 passant de 69 M€ à 75,3 M€ pour le domaine du sanitaire et social en raison notamment de la revalorisation du barème des bourses des formations sanitaires et sociales et de l'appui aux organismes en termes de dotations de fonctionnement, ces dernières intégrant l'augmentation des coûts due à l'inflation et la capacité à soutenir les places créées. A ce sujet, Le CESER réitère sa demande d'une évaluation des poursuites ou abandons de parcours de formations sanitaires et sociales.

OS 2 - Mission 6 : Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement

Le CESER se félicite de l'évaluation du dispositif « Atouts Normandie », celui-ci devant évoluer vers plus de simplification, de lisibilité et d'accessibilité pour concerner le plus grand nombre dans la tranche d'âge visé, comme le CESER avait pu le demander lors de la présentation du précédent budget.

Objectif stratégique 3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

L'objectif stratégique 3 redevient en 2024 le premier poste budgétaire régional, à hauteur de 35 % du budget primitif (831,74M€, en hausse de 158,1M€, soit + 123,5 % par rapport au budget primitif 2023). Le budget prévisionnel s'élève pour l'année 2024, en dépenses, à 419,2 M€ en fonctionnement et 405,8 M€ en investissement, et, en recettes, à 29,9 M€ en fonctionnement et 96,5 M€ en investissement.

90 % des crédits sont dédiés à la mission 1 « Optimiser l'organisation des transports régionaux ». Parmi ces crédits, 343,6 M€ concernent la modernisation du matériel ferroviaire, notamment l'acquisition des 27 REGIO2N à hauteur de 264 M€, ainsi que la rénovation des AGC²⁰ et l'installation d'un atelier de maintenance au terminus du Havre. Les crédits liés à la nouvelle convention ferroviaire 2024-2033 s'élèvent 200,9 M€ (+ 39,7 M€ par rapport au BP 2023) et ceux dédiés aux transports interurbains et scolaires à 212,8 M€.

Les investissements considérables dédiés au matériel ferroviaire doivent contribuer à harmoniser le parc roulant et sa maintenance, et à améliorer la qualité de service. En matière d'infrastructures, le dossier de la LNPN doit avancer avec la préparation de la future enquête publique, et une Déclaration d'utilité publique attendue pour 2026. Outre la LNPN, le CESER, conscient des importants besoins de régénération du réseau sur les « Lignes de dessertes fines du territoire (LDFT), tels que Paris-Granville et Caen-Rouen, est favorable à l'augmentation de l'offre (via l'augmentation de la fréquence des dessertes, les futurs RER métropolitains, ainsi que l'étude de réouverture de lignes) et à l'électrification sur certaines sections – en particulier sur la section Elbeuf-Saint Aubin – Serquigny.

²⁰ AGC : Autorail de Grande Capacité

Le CESER note positivement l'augmentation de l'offre ferroviaire sur la ligne Caen-Rouen. Il observe néanmoins qu'il existe un réel besoin d'amélioration des correspondances sur les trajets intrarégionaux (et inter-régionaux), pour favoriser véritablement l'usage du train (ex. de la correspondance Cherbourg-Caen – Caen-Rouen).

La situation du ferroviaire régional s'est améliorée au cours des dernières années, en matière de ponctualité et de confort (malgré des problèmes persistants de climatisation dans les OMNEO, et des problèmes de régularité qui ont tendance à se concentrer sur les lignes les plus fréquentées). Il demeure ainsi des enjeux importants en matière de qualité de service, avec un allongement des temps de parcours vers l'Île-de-France (liés aux contraintes générées par les travaux d'EOLE²¹ dans une large mesure). L'information aux voyageurs et la vente restent également des sujets de préoccupation (conditions de vente et de remboursement complexes, accès restreint à un conseil et à des points de vente humains qui s'avère dommageable face à la fracture numérique...). Le CESER rappelle ici son attachement au service public de transport ferroviaire, à la présence humaine (en gares et dans les trains), et s'interroge – à nouveau – sur les effets de l'ouverture à la concurrence. Cette dernière risque en effet d'engendrer des coûts pour la Région, sans l'assurance d'une amélioration de la qualité de service, et avec des conséquences défavorables sur les conditions sociales des salariés du secteur ferroviaire normand. Enfin, s'il a déjà abordé ce sujet, le CESER reste interrogatif sur le coût et l'utilité des portiques installés en gare de Paris Saint-Lazare.

Objectif stratégique 4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Le budget de cet OS se situe à hauteur de 96M€ (soit 4 % du budget régional), dont la moitié (48,21 M€) concerne l'aménagement du territoire (politique de contractualisation avec les territoires, revitalisation urbaine, requalification des friches via le programme EPFN-Région, politique de la ville et rénovation urbaine...).

En matière d'environnement, l'année 2024 sera notamment marquée par la poursuite des actions autour du GIEC normand, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB).

En ce qui concerne le soutien régional aux Parcs naturels régionaux, le CESER observe positivement l'engagement de l'intégralité des financements des contrats établis avec les 4 PNR sur la période 2024-2026, autour de la priorité thématique de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Cet engagement permettra le versement des cotisations statutaires aux PNR (500 000€ par Parc) directement après le vote du Budget primitif, et pourra leur donner la possibilité d'engager des projets nécessitant des financements pluriannuels.

OS 4 - Mission 4 : Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires

Le CESER constate la continuité de la feuille de route en matière de soutien à l'investissement immobilier pour lutter contre la désertification médicale. Des projets d'ingénierie pour le montage de pôles de santé pourront ainsi être accompagnés.

²¹ EOLE : Est-Ouest Liaison Express

Objectif stratégique 5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

OS 5 – Mission1 : Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence

Le CESER constate que la stratégie régionale entre en 2024 dans sa pleine exécution, avec notamment la mise en œuvre de deux événements majeurs : le 80^{ème} anniversaire du Débarquement et le festival Normandie Impressionniste.

Le CESER souligne favorablement la volonté de la Région de rendre durable le tourisme en Normandie, mais s'interroge sur les moyens développés. Il en appelle ainsi au développement de la multimodalité afin de permettre aux Normands des circuits entièrement bas carbone. Il note également favorablement la volonté de la Région d'orienter le tourisme normand vers les normands eux-mêmes.

Le CESER appelle la Région à mettre en avant les possibilités de voyager en transports en commun, notamment dans les sites les plus visités de Normandie.

Le CESER appelle la Région à rester attentive aux lieux sur-visités, et notamment Etretat. Il salue le travail commun mené avec la ville de Granville en ce qui concerne la situation des îles Chausey. Il note ainsi favorablement les démarches menées par la Région par la sensibilisation des acteurs du tourisme. Enfin, il rappelle son soutien à la campagne de labellisation menée par la Région permettant de mener des audits dans les entreprises de tourisme normandes.

A l'occasion de la mise en œuvre des deux grands événements de 2024, le CESER appelle la Région à rester attentive à la question du logement des bénévoles.

OS 5 - Mission 2 : Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand

Tout en soulignant, l'effort fait en matière de politique culturelle, le CESER réitère son souhait de voir figurer dans le document présenté les montants inscrits au budget pour l'année N-1, ceci permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble de toutes les actions.

Néanmoins le CESER se félicite de l'augmentation du budget lié à la culture et à la politique patrimoniale tant en fonctionnement (+ 10%) qu'en investissement (+62%) et de l'ouverture d'enveloppes annuelles sans caducité devant apporter plus de souplesse dans la gestion des événements. De même, comme a pu le signaler le CESER dans son précédent rapport sur les pratiques culturelles des normands, la signature de conventions d'objectifs pluriannuelles devrait favoriser grandement le déploiement de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire.

Si les aides fléchées pour la protection du patrimoine sont soulignées positivement par le CESER, celui-ci souhaiterait connaître la répartition de cette enveloppe entre le patrimoine public et le patrimoine privé et les résultats attendus de la part des bénéficiaires. Concernant le rapprochement de l'Orchestre Régional de Normandie et l'Orchestre de l'Opéra de Rouen, le CESER sera attentif à la territorialisation de l'orchestre afin que les missions de la nouvelle structure bénéficient à tous les publics (diffusion musicale dans les territoires ruraux et lieux privés d'offre culturelle, auprès de publics « empêchés », création de projets « croisés » ou multidisciplinaires ...).

OS 5 - Mission 3 : Favoriser la pratique sportive et encourager la performance

Le CESER note la poursuite de la politique en matière de sport en cette année olympique et para olympique qui verra l'accueil de délégations d'équipes sur le territoire normand, base arrière. L'évaluation de l'empreinte carbone des grands événements sportifs soutenus par la Région est à souligner. Si la volonté de la Région de poursuivre le déploiement d'une action « Activité physique, santé bien-être » afin de lutter contre la sédentarité des jeunes est à saluer, le CESER regrette que, contrairement aux souhaits de la Région, le Rectorat ne soit pas partenaire. La politique de santé envers les jeunes mériterait de figurer plus largement dans la politique éducative (OS 2 - Mission 6).

OS 5 - Mission 4 : Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale

Le CESER souligne positivement l'implication croissante de donateurs et mécènes dans le financement de la manifestation Normandie Pour la Paix et salue le travail réalisé.

Le CESER réitère sa demande d'évaluation du dispositif Pass Monde notamment en termes d'impacts sur l'insertion des bénéficiaires, insertion favorisée par les séjours à l'international. Si le volet « climat » invitant les jeunes à mieux prendre en compte cette question dans la préparation de leur projet et en les incitant à utiliser des modes de transport respectueux de l'environnement est à saluer, le CESER alerte sur la nécessité de ne pas pénaliser ceux qui ne pourraient le revendiquer, leurs destinations ne pouvant les y contraindre.

Le CESER constate que la Région Normandie se trouve confrontée aux mêmes difficultés que les autres Régions de France. Son endettement demeure, certes, le moins élevé de toutes les Régions, mais il progresse notablement chaque année. Les recettes régionales ne sont plus aujourd'hui en adéquation avec les compétences dévolues à ces collectivités. L'objectif général de transition écologique nécessite une forte augmentation de dépenses, qui constituera un véritable mur. L'architecture budgétaire actuelle sera de plus impactée par des baisses de recettes (TICPE, cartes grises...). En outre, l'ampleur des investissements véritablement nécessaires sur les infrastructures ferroviaires dépasse les capacités financières actuelles des Régions, alors qu'elles sont indispensables pour un report modal. Le CESER s'interroge à ce sujet sur la réalité de l'annonce du gouvernement de 100 milliards d'euros pour la remise à niveau et l'amélioration des infrastructures ferroviaires.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Alain DEVAUX

Au titre du groupe CGT NORMANDIE

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Cher-e-s Collègues,

Le Budget Principal de la Région Normandie, hors mouvements de la dette, s'établit à 2,4 Milliards pour l'année 2024 ; en hausse de 140 millions par rapport à l'année 2023.

Nous notons que pour la première fois en 2024, les dépenses d'investissement dépasseront le milliard d'euros. Ayons à l'esprit que cette situation est due à l'inflation sans laquelle en euros constant, les dépenses seraient quasiment identiques.

Le Budget Principal poursuit les objectifs de préserver la capacité à investir, de conserver une forte épargne brute et de réussir la transition écologique, désormais imposée par la loi, grâce au budget vert.

Selon la CGT, ce dernier mériterait une attention particulière au titre des sommes allouées au développement du nucléaire d'une part et d'autre part à l'urgence de la mise en conformité des logements au niveau énergétique.

Ainsi, la CGT considère que l'attribution des Fonds pour la Transition Juste (FTJ) devrait concerner des activités qui œuvrent pour la préservation de l'environnement. Il est important de le souligner car la tendance au green washing conduit des entreprises à bénéficier de ces fonds, pour un résultat dont l'efficacité financière et environnementale est plus que discutable.

Rappelons ici l'attachement de la CGT à la conditionnalité des aides. Nous réitérons notre position selon laquelle les fonds publics doivent avant tout financer des dispositifs publics.

Par ailleurs, la CGT rappelle qu'il est urgent d'investir dans les logements étudiants aujourd'hui insuffisants pour satisfaire la demande. Un grand nombre d'entre eux ne pouvant accéder au parc privé en raison du budget restreint dont ils disposent.

Enfin, concernant la monnaie locale, le RollON, la CGT s'interroge sur le budget de cette expérimentation : combien coûte-t-elle et à quel moment un bilan sera-t-il dressé ?

Sur la partie ferroviaire, ce budget, pour ceux qui ne l'auraient pas encore compris, nous démontre encore une fois que l'ouverture à la concurrence est un miroir aux alouettes. En aucun cas, la Région ne fera d'économie avec cette ouverture. Au contraire, elle engendre des coûts supplémentaires, comme par exemple le million d'euros qui sera donné aux entreprises éconduites.

La seule assurance que nous puissions entrevoir, ne sera pas l'amélioration du service rendu mais la dégradation des conditions sociales des cheminots normands.

Concernant la formation, si la CGT ne peut qu'approuver le principe de la lutte contre le décrochage scolaire, elle émet de fortes réserves sur le principe du financement d'écoles de production mises en place en concurrence avec l'existant, notamment les micro-lycées.

Déclaration de Mme Anne PINEL

Au titre de l'Union syndicale Solidaires Normandie

En France, en 2022 :

- 145 morts violentes au sein du couple ont été recensées,
- 118 femmes et 27 hommes ont été tué-e-s par leur partenaire ou ex-partenaire,
- en moyenne, un féminicide survient tous les trois jours dans notre pays,
- 14 enfants mineurs ont été tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

Par ailleurs, on note une forte hausse des tentatives d'homicides au sein du couple, soit plus 45 %, avec 366 faits (dont 267 victimes féminines) enregistrés en 2022 contre 251 en 2021. Le profil type de l'auteur est inchangé : il est majoritairement masculin à 84 %, le plus souvent en couple, de nationalité française, âgé de 30 à 49 ans et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle (source : Le ministère de l'Intérieur). Les femmes victimes à 81 % sont le plus souvent de nationalité française, âgées de 30 à 49 ans et sans emploi.

Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 35 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. En outre, parmi les 22 femmes ayant tué leur partenaire, 11 d'entre elles, avaient déjà été victimes de violences de la part de ce partenaire.

Quelques jours après le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous souhaitons attirer l'attention de la Région Normandie sur un manque et un certain déséquilibre dans la manière de soutenir et d'apporter de l'aide aux femmes et aux enfants victimes de violences intrafamiliales.

Si nous saluons la volonté de la Région de financer des Maisons des femmes qui recueillent des femmes victimes de violences conjugales, nous invitons la Région Normandie à s'engager rapidement dans la construction (ou par la reconversion) de structures d'accueil d'**AUTEURS de violences conjugales et intrafamiliales**.

Ce n'est pas aux victimes, femmes et enfants, à se retrouver déraciné-e-s de leur foyer. Beaucoup préféreraient ne pas avoir à quitter leur lieu d'habitation, avoir à s'éloigner de leur lieu de travail ou d'études.

Les Maisons des femmes gardent leur utilité pour accueillir celles qui ont besoin justement de rompre avec un environnement insupportable et de trouver dans un lieu neutre de la sécurité, de la sérénité et du réconfort.

Pour autant on ne règle pas le problème de fond qui est qu'il faut prioritairement soigner les pathologies des auteurs de violences intrafamiliales, qu'il faut enrayer la récurrence et empêcher les féminicides.

Pour cela **il faut prioritairement et urgemment développer les structures d'accueil d'auteurs** (majoritairement des hommes) **de violences intrafamiliales**. Ils ont particulièrement besoin de soins et d'écoute pour que cessent enfin les souffrances qu'ils infligent. Il en va de la santé des femmes et des enfants, mais aussi parfois de leur vie. Le placement pourrait se faire sur décision de justice ou de mesure d'éloignement, mais bien avant cela, il faudrait inciter ces auteurs de violences à se diriger **au volontariat** vers ces structures d'aide qui leur sont dédiées, et ce dès les premiers signes de leurs dérives insupportables.

Nous invitons la Région à engager une réflexion sur la proposition que nous faisons.